

Procès-verbal de la 4^e réunion 2019-2020 de la commission des études 13 novembre 2019 à 13 h 30

PERSONNES PRÉSENTES

- M. Jean-François Benny
- Mme Éliane Chaput
- M. Raphaël Desroches
- Mme Suzie Dufresne
- Mme Isabelle Gagnon
- M. Nicolas Gagnon
- Mme Renée Gaudet
- Mme Martine Haché
- Mme Anne Huard
- Mme Josianne Lafrance
- Mme Nathalie Nadeau
- Mme Stéphanie Poirier
- M. Sylvain Riendeau
- Mme Chantal Riopel
- Mme Juley Vézina

OBSERVATRICE

- Judith Latendresse, directrice adjointe, Formation continue et services aux entreprises

INVITÉS

- M. Bruno Gariépy
- M. Dominic Leblanc

ABSENCES MOTIVÉES

- M. Marc Bergeron
- Mme Laurence Briand

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

- Mme Céline Dessureault

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux (documents joints);
 - 3.1. de la 1^{re} réunion 2019-2020 de la commission des études tenue le mercredi 18 septembre 2019 et suites;
 - 3.2. de la 2^e réunion 2019-2020 de la commission des études tenue le mercredi 18 septembre 2019 à 16 h 30 et suites;
 - 3.3. de la 3^e réunion EXTRAORDINAIRE 2019-2020 de la commission des études tenue le jeudi 17 octobre 2019 à 12 h 30 et suites;
4. AEC Inspection en bâtiment :
(document joint) M. Dominic Leblanc;
 - 4.1. Présentation de l'analyse préliminaire de besoins et de situation de travail;
 - 4.2. Avis sur l'acquisition de l'AEC;
5. Avis sur des modifications apportées à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) à la suite de modifications apportées au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);
(document joint) M. Bruno Gariépy et Mme Josianne Lafrance;
6. Présentation et consultation sur les modifications apportées au *Règlement favorisant la réussite éducative au Cégep régional de Lanaudière à Joliette*(document joint) M. Bruno Gariépy;
7. Avis sur le *Bilan du plan d'action d'aide à la réussite pour les années 2017-2019*;
(document joint) Mme Isabelle Gagnon et Mme Josianne Lafrance;

8. Information :
 - 8.1. Activités de formation/ perfectionnement/ journée pédagogique;
Mme Isabelle Gagnon;
 - 8.2. Autorisation définitive du programme Sciences informatiques et mathématiques (200.C0)
(document joint) M. Sylvain Riendeau;
 - 8.3. Fermeture projetée des programmes d'études Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0), Gestion de commerces (410.D0) et Techniques de bureautique (412.A0);
M. Sylvain Riendeau;
 9. Dépôt :
 - 9.1. Devis d'évaluation du programme Musique 501.A0 et Techniques professionnelles de musique et de chanson 551.A0;
 - 9.2. Dépôt du projet de calendrier scolaire 2020-2021;
(document joint) M. Sylvain Riendeau;
 - 9.3. Dépôt des bilans 2018-2019 et des plans de travail 2019-2020 :
 - 9.3.1. Bibliothèque;
 - 9.3.2. Bio.Enviro.In;
 - 9.3.3. Programme d'accueil et d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes (bilan annuel 2018-2019);
 - 9.3.4. Projets de recherche;
 - 9.3.5. Services adaptés (bilan annuel 2018-2019);
 10. Points statutaires :
 - 10.1. Aide à la réussite : Discussion sur la réussite scolaire des garçons;
Mme Isabelle Gagnon et Mme Josianne Lafrance;
 11. Divers;
 12. Date de la prochaine rencontre – 11 décembre 2019;
 13. Levée de l'assemblée.
-

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Les membres présents forment le quorum. Mme Stéphanie Poirier déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour;

Modifications :

- Point 4.2 : Au lieu de *Avis pour développer l'AEC* on doit lire *Avis sur l'acquisition de l'AEC*
- Inverser les points 6 et 7

CDEJ-191113-01 Il est proposé par Mme Martine Haché appuyé par M. Raphaël Desroches d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux : (documents joints) :

3.1. de la 1^{re} réunion 2019-2020 de la commission des études tenue le mercredi 18 septembre 2019 et suites;

CDEJ-191113-02 Il est proposé par Mme Juley Vézina appuyé par Mme Anne Huard d'adopter le procès-verbal de la 1^{re} réunion 2019-2020 de la commission des études tenue le mercredi 18 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité

3.2. de la 2^e réunion 2019-2020 de la commission des études tenue le mercredi 18 septembre 2019 à 16 h 30 et suites;

Correction, page 1 : Mme Anne Huard était absente lors de cette réunion.

CDEJ-191113-03 Il est proposé par Mme Martine Haché appuyé par Mme Isabelle Gagnon d'adopter le procès-verbal de la 2^e réunion 2019-2020 de la commission des études tenue le mercredi 18 septembre 2019 à 16 h 30.

Adopté à l'unanimité

3.3. de la 3^e réunion EXTRAORDINAIRE 2019-2020 de la commission des études tenue le jeudi 17 octobre 2019 à 12 h 30 et suites;

CDEJ-191113-04 Il est proposé par Mme Julye Vézina appuyé par Mme Isabelle Gagnon d'adopter le procès-verbal de la 3^e réunion EXTRAORDINAIRE 2019-2020 de la commission des études tenue le jeudi 17 octobre 2019 à 12 h 30.

Adopté à l'unanimité

4. AEC Inspection en bâtiment :

(document joint) M. Dominic Leblanc;

4.1. Présentation de l'analyse préliminaire de besoins et de situation de travail;

M. Dominic Leblanc, conseiller en recherche et développement institutionnel, présente l'analyse préliminaire de besoins et de situation de travail en vue de développer une AEC de perfectionnement en Inspection en bâtiment.

Contexte de la demande :

Différents éléments portent à croire qu'une attestation d'études collégiales (AEC) en inspection de bâtiments relevant du programme *Technologie du génie civil* répondrait aux attentes des employeurs, aux besoins du marché du travail et aux intérêts des étudiants et étudiantes.

La possibilité de dispenser une AEC de spécialisation en inspection de bâtiments apparaît complémentaire au programme *Technologie du génie civil* dispensé au collège constituant de Joliette. Un tel programme d'études est aussi susceptible d'intéresser les finissantes et finissants d'autres programmes collégiaux désireux de se spécialiser, par exemple *Technologie de l'architecture* ou *Courtage immobilier résidentiel*. Des personnes œuvrant dans le domaine de la construction pourront aussi être intéressées par ce programme.

Actuellement, six établissements collégiaux publics offrent un programme en inspection de bâtiments, dont seulement un dans la grande région de Montréal.

La profession d'inspecteur ou d'inspectrice en bâtiment est considérée comme une profession en déficit de main-d'œuvre dans différentes régions administratives du Québec, telles à Laval et la Montérégie. Lanaudière étant l'une des régions administratives qui connaissent les hausses démographiques les plus importantes, cela se traduit par une hausse des constructions résidentielles et une migration interrégionnelle importante. Cette réalité implique souvent des inspections pré livraison ou pré achat. Les perspectives d'emplois pour la profession sont bonnes dans Lanaudière, dans toutes les régions administratives limitrophes et dans l'ensemble du Québec.

Emploi-Québec a été sollicité afin de donner un avis socioéconomique sur la pertinence de dispenser le programme d'AEC en inspection de bâtiments dans la région de Lanaudière. Emploi-Québec a donné un avis favorable à cette possibilité.

Le Cégep Montmorency dispense une AEC en inspection de bâtiments de 555 heures¹ et il y a une possibilité d'acquérir le programme.

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- Le Collège Montmorency offre le DEC en Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment, l'AEC en Estimation en construction et l'AEC Architecture et construction de bâtiments, mais n'offre pas en ce moment l'AEC en Inspection en bâtiment;
- Il s'agit d'une AEC de spécialisation. Celle-ci ne concurrence pas le programme de Technologie du génie civil;
- La première étape est d'avoir l'avis pour acquérir l'AEC. Par la suite, on pourra développer l'AEC (consulter le département de génie civil, déterminer les préalables, vérifier les plans-cadres de cours et les arrimer à notre *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP)*, procéder à l'appel des disciplines, etc.);
- On félicite le dynamisme du service de la formation continue. Par contre, on mentionne qu'en ce qui concerne les AEC, la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP)* n'est pas appliquée puisque les programmes d'AEC ne suivent pas les processus de gestion de programme (ne sont pas évalués).

¹ Page 4, point 4.3, Grille de cours

CHEMINEMENT DU DOSSIER :

3 octobre 2019	Avis favorable du département de génie civil
10 octobre 2019	Avis favorable du comité de programme de <i>Technologie du génie civil</i>
23 octobre 2019	Avis favorable du comité de gestion pédagogique
13 novembre 2019	Présentation à la commission des études pour avis
14 novembre 2019	Présentation au conseil d'établissement pour adoption

4.2. Avis sur l'acquisition de l'AEC;

Projet de résolution :

Attendu l'orientation du plan stratégique visant à augmenter, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, l'attraction et la rétention des étudiants et étudiantes jeunes et adultes de la région, et recruter à l'extérieur de celle-ci;

Attendu l'axe de développement du plan stratégique visant à bonifier l'offre de services et de formation et les faire connaître ;

Attendu les liens pertinents avec plusieurs programmes collégiaux;

Attendu l'avis favorable d'Emploi-Québec

Attendu les perspectives d'emplois favorables dans Lanaudière, les régions limitrophes et l'ensemble du Québec;

Attendu l'absence d'offre actuelle environnante ;

Attendu l'avis favorable du département de génie civil;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de *Technologie du génie civil*;

Attendu la recommandation du comité de gestion pédagogique;

CDEJ-191113-05 **Il est proposé par Mme Nathalie Nadeau appuyé par M. Raphaël Desroches de donner un avis favorable au conseil d'établissement afin que le Service de la formation continue acquière l'attestation d'études collégiales *Inspection en bâtiment* du Cégep Montmorency et que ce programme d'études relève du programme *Technologie du génie civil* (221.B0) au collège constituant de Joliette. Il est également résolu que le Service de la formation continue puisse, au moment de l'acquisition de ce programme, procéder à des modifications mineures de juridictions locales (préalables, conditions d'admission, attribution des disciplines, etc.) afin de l'arrimer à ses pratiques, normes et réalités.**

Adopté à l'unanimité

5. Avis sur des modifications apportées à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* à la suite de modifications apportées au *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*; (document joint) M. Bruno Gariépy et Mme Josianne Lafrance

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous oblige à revoir notre PIEA actuelle concernant les incomplets (IN), et donc de ne pas attendre la nouvelle mouture de la PIEA. Selon eux, même s'il ne s'agit que de modifications mineures (enlever le mot « permanent »), nous accorder un délai supplémentaire ne serait pas équitable envers les autres collèges. La Direction souhaite profiter de l'opportunité pour proposer dès maintenant un nouveau libellé pour les incomplets (IN et IT), qui sera mieux aligné avec le RREC tel que modifié en juillet 2018.

Le comité de révision de la PIEA en a pris connaissance le 16 octobre 2019 et a apporté ses commentaires et corrections et a donné un avis favorable à la réunion du 6 novembre 2019.

M. Bruno Gariépy nous apporte les précisions suivantes :

- Le Collège a pris conseil auprès d'avocats pour s'assurer que les libellés des aspects légaux étaient conformes;
- IN, 2^e paragraphe : *Le formulaire et les pièces justificatives doivent être déposés au plus tard 90 jours après la dernière journée de la session concernée par la demande d'incomplet.*

Par le passé, les IN étaient gérés par le ministère qui permettait aux étudiants et étudiantes de déposer une demande jusqu'à un an après la fin du cours. Le délai est maintenant de 90 jours après la fin de la session avec une clause d'exception.

- IT : Le texte a été clarifié. Pour y avoir droit, l'étudiant ou l'étudiante doit prendre entente avec son enseignant ou son enseignante. Maintenant, le délai pour terminer un cours et mettre la mention IT ne peut excéder la fin de la session suivante, avec une clause d'exception.

CHEMINEMENT DU DOSSIER :

16 octobre 2019	Présentation et consultation du comité de révision de la PIEA
23 octobre 2019	Adoption au comité de gestion pédagogique
6 novembre 2019	Avis favorable au comité de révision de la PIEA
13 novembre 2019	Présentation pour avis à la commission des études
14 novembre 2019	Présentation pour adoption au conseil d'établissement

On souligne le travail exceptionnel de toute l'équipe qui a travaillé à ce nouveau libellé.

CDEJ-191113-06 **Il est proposé par Mme Chantal Riopel appuyé par Mme Éliane Chaput, de donner un avis favorable au conseil d'établissement sur des modifications apportées à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* à la suite de modifications apportées au *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*.**

Adopté à l'unanimité

6. Présentation et consultation sur les modifications apportées au *Règlement favorisant la réussite éducative au Cégep régional de Lanaudière à Joliette* (document joint) M. Bruno Gariépy;

M. Bruno Gariépy nous présente les modifications apportées au *Règlement sur la réussite scolaire au Cégep régional de Lanaudière à Joliette*. Il précise que certaines modifications ont été apportées à la suite d'une demande reçue du vérificateur et qu'on en a profité pour apporter d'autres modifications.

Modifications apportées à la suite des recommandations du vérificateur :

- Page 4, article 2, b, Contrat de réussite : À la suite d'un commentaire du vérificateur, des cas typiques ont été examinés et il a été convenu de modifier le pourcentage de réussite des unités rattachées aux cours de 80 % à 75 %. En cas d'exception, on doit toujours passer par l'article 8 *Droits de recours*.
- Tous les endroits dans le texte où il y avait mention d'exception ont été balisés dans l'article 8 *Droits de recours*;
- Page 8, article 6.2 Échec à plus d'un cours : a été ajouté pour répondre à la recommandation du vérificateur;
- Page 13, article 8, Droits de recours : Des clarifications ont été apportées. Toute exception doit passer par les droits de recours (l'étudiant ou l'étudiante doit faire la démarche, un délai 7 jours à compter de l'envoi électronique d'un avis écrit a été établi (collé au *Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière-R7*).

Autres modifications apportées :

- Page 4 et 5, article 2 Définitions : Les définitions ont été clarifiées et précisées, ce qui a permis de simplifier le texte dans le règlement;

Le point est à l'ordre du jour pour avis à la prochaine réunion (11 décembre 2019).

7. Avis sur le *Bilan du plan d'action d'aide à la réussite pour les années 2017-2019*; (document joint) Mme Isabelle Gagnon et Mme Josianne Lafrance;

Mme Isabelle Gagnon présente le bilan d'aide à la réussite pour les années 2017-2019 en lien avec le Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020 et le Plan d'action d'aide à la réussite 2017-2019.

Mme Isabelle Gagnon souligne que ce bilan résume les différentes actions posées par les intervenantes et intervenants concernés.

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- Page 7 : les informations sur les activités de réussite éducative sont difficiles à recueillir. Le comité d'aide à la réussite souhaite réfléchir à une structure pour savoir ce qui se passe, le diffuser et s'en inspirer;
- On souligne l'importance de diffuser les initiatives et les projets qui ont lieu dans le collège et qui sont méconnus :
 - Page 8, Communauté de pratique : cette communauté créée par une enseignante en Soins infirmiers est très pertinente et très intéressante;
 - Page 10, « Qu'en pense Sophie? » : créé par une enseignante du département de français, ce projet vise à aider les étudiants et étudiantes à lire et écrire de manière efficace;
- Page 10, EUF : On précise que le taux de réussite à l'EUF de 50 % concerne les étudiants et étudiantes ayant déjà échoué. Pour qu'il n'y ait pas confusion, on souhaite que le taux de réussite à l'EUF au collège soit ajouté au bilan (se situe bon an mal an autour de 90 %);
- Enlever la police de caractère rouge;
- Le comité d'aide à la réussite a son propre plan de travail dont le bilan est intégré au bilan du plan institutionnel d'aide à la réussite.

CHEMINEMENT DU DOSSIER :

23 octobre 2019	Présentation au comité de gestion pédagogique pour adoption
13 novembre 2019	Présentation à la commission des études pour avis
14 novembre 2019	Présentation au conseil d'établissement pour adoption

CDEJ-191113-07 **Il est proposé par M. Raphaël Desroches appuyé par Mme Martine Haché, de donner un avis favorable au conseil d'établissement sur le *Bilan du plan d'action d'aide à la réussite pour les années 2017-2019.***

Adopté à l'unanimité

8. Information :

8.1. Activités de formation/ perfectionnement/ journée pédagogique; Mme Isabelle Gagnon;

Mme Isabelle Gagnon nous indique que cette année, lors de la journée pédagogique du 16 janvier 2020, on a décidé de traiter d'un sujet qui concerne tout le monde et de l'approfondir, soit la pédagogie de première session/année.

Déroulement prévu :

- Conférence d'environ une heure sur les résultats d'un projet de recherche;
- Panel de discussion : période d'échanges et de questions sur les enjeux de la transition secondaire-collégial;
- Présentation des principes de bases pour une pédagogie de première session/année et présentation de la boîte à outils élaborée par les CP du Cégep de Sainte-Foy;
- Témoignage d'enseignants et enseignantes qui intègrent dans leur programme différentes activités favorisant l'intégration des nouveaux étudiants et étudiantes dans le programme ainsi que des méthodes pédagogiques de première session/année.
- Explication de l'objectif et du fonctionnement des communautés de pratiques.

8.2. Autorisation définitive du programme Sciences informatiques et mathématiques (200.CO) (document joint) M. Sylvain Riendeau;

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a approuvé définitivement le programme d'études Sciences informatiques et mathématiques (200.CO), ce qui met fin à son statut expérimental. Le Collège demeure autorisé à offrir ce programme d'études.

8.3. Fermeture projetée des programmes d'études Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0), Gestion de commerces (410.D0) et Techniques de bureautique (412.A0); (document joint) M. Sylvain Riendeau;

M. Sylvain Riendeau nous indique que le ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur (MEES) a transmis aux membres du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) le document *Complément au document d'orientation - version ajustée à la suite de la rencontre du 25 octobre 2019.*

Principales modifications apportées à la suite des préoccupations émises par les collègues :

- *Confier, au sous-comité chargé de travailler sur l'offre de formation continue du secteur de l'administration, le mandat d'analyser et d'ajuster au besoin l'offre de formation continue pour qu'elle soit en phase avec les besoins relatifs à la gestion de commerce, et ce, sans exclure une offre de formation possible dans le cadre d'un programme conduisant au diplôme d'études collégiales. Ces travaux pourront se réaliser en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre;*
- *Les travaux supplémentaires requis auront pour effet de reporter la présentation du projet de programme au CNPEPT de mai 2020 à décembre 2020.*

9. Dépôt :

9.1. Devis d'évaluation du programme Musique 501.A0 et Techniques professionnelles de musique et de chanson 551.A0;

Mme Josianne Lafrance souligne qu'à ce moment-ci, il y a nécessité de revoir la partie préuniversitaire (les deux premières années du programme technique). Lors de la récente actualisation, seulement la 3^e année a été touchée. Plusieurs enjeux doivent être étudiés (exemple : profil de sortie, ESP).

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- On se questionne sur la pertinence d'une évaluation à ce moment-ci puisque le cycle prévu dans la *Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGEP)* pour ce programme ne semble pas concorder (devis d'évaluation 2008, rapport d'évaluation 2009, rapport final en 2016, actualisation partielle en 2018). Des constats étaient déjà soulevés dans le dernier rapport d'évaluation. Ainsi, l'introduction du devis d'évaluation devrait être reformulée. Il s'agit plutôt de la poursuite des travaux. On suggère de tenir compte de toutes les recommandations (les anciennes qui ne sont pas finalisées et les nouvelles);
- On remet en question le choix de l'analyse SWOT² qui est un outil d'analyse stratégique utilisé habituellement en entreprise. L'analyse présentée ne ressemble pas à une analyse SWOT et amène une confusion qui découle de la méthode d'analyse.

Mme Josianne Lafrance indique que cette analyse a été utilisée pour permettre aux gens de s'exprimer sur les forces et faiblesses du programme, afin d'aider à cerner les constats qui seront ensuite analysés.

9.2. Dépôt du projet de calendrier scolaire 2020-2021; (document joint) M. Sylvain Riendeau;

M. Sylvain Riendeau nous présente les projets de calendrier scolaire 2020-2021.

Automne 2020 :

Projet 1 : Début de la session : lundi 24 août 2020

- 82 jours : TOTAL
- 75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)
- 1 journée pour l'épreuve uniforme en français
- 4 journées d'évaluation dont 2 qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) : mardi 22 septembre 2020 et jeudi 26 novembre 2020
- 2 journées de relâche de cours : vendredi 9 octobre 2020 et mercredi 28 octobre 2020 (Portes ouvertes)

Projet 2 :

- Début de la session : lundi 24 août 2020
- 82 jours : TOTAL
- 75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)
- 1 journée pour l'épreuve uniforme en français
- 4 journées d'évaluation dont 2 qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) : mardi 13 octobre 2020 et jeudi 26 novembre 2020
- 2 journées de relâche de cours : mercredi 14 octobre 2020 et mercredi 28 octobre 2020 (Portes ouvertes)

² Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (Mine d'or non exploitée) and Threats (dangers/frustrations/menaces)

Hiver 2021 :

- Début de la session : lundi 25 janvier 2021
- 82 jours : TOTAL
- 75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)
- 4 journées d'évaluation, dont 3 qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure
- 1 journée pour l'épreuve uniforme en français
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) : mardi 9 février 2021 (Portes ouvertes) et jeudi 15 avril 2021 (Festival harmonie)
- 1 journée pédagogique : jeudi 14 janvier 2021
- 5 journées de relâche de cours : du 1^{er} au 5 mars 2021

CHEMINEMENT DU DOSSIER :

16 octobre 2019	Adoption au comité de direction
23 octobre 2019	Présentation au comité de gestion pédagogique pour avis
13 novembre 2019	Dépôt à la commission des études
11 décembre 2019	Présentation de la commission des études pour avis
13 février 2020	Présentation du conseil d'établissement pour adoption

On convient que pour la prochaine réunion le calendrier Automne 2020 Projet 2 soit amendé :

- Relâche de cours du mercredi 14 octobre 2020 déplacé au vendredi 9 octobre 2020.

De plus, M. Sylvain Riendeau nous informe que le Syndicat des employés de soutien souhaite avoir des journées communes avec les autres collèges constituants afin que ses membres puissent se réunir (une à la session d'automne et une à la session d'hiver). Nos projets de calendriers scolaires seront transmis pour être arrimés aux deux autres constituantes.

9.3. Dépôt des bilans 2018-2019 et des plans de travail 2019-2020 :

9.3.1. Bibliothèque;

Le réaménagement des espaces de détente et de travail individuel est convivial. Il est judicieux d'avoir demandé l'appui des étudiantes et étudiants finissants en design d'intérieur du cégep de L'Assomption. Cette idée devrait être répétée.

9.3.2. Bio.Enviro.In;

9.3.3. Programme d'accueil et d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes (bilan annuel 2018-2019);

9.3.4. Projets de recherche;

L'an prochain, ce qui concerne BioEnviroIn sera retiré puisque le centre d'innovation élabore un bilan et un plan spécifique.

9.3.5. Services adaptés (bilan annuel 2018-2019);

Seul le bilan est déposé. Les services adaptés font maintenant partie des opérations courantes.

10. Points statutaires :

10.1. Aide à la réussite : Échange sur la réussite scolaire des garçons; Mme Isabelle Gagnon et Mme Josianne Lafrance;

Mme Josianne Lafrance souhaite connaître le besoin de la CE pour un point statutaire et quel est le contenu que les membres souhaitent y voir ?

- En 2017, il a été convenu³ d'ajouter deux points statutaires. Un concernant la formation continue et un pour l'aide à la réussite;
- Raisons qui ont amené l'ajout du point statutaire *Aide à la réussite* :
 - Les membres du personnel enseignant avaient l'impression que la mission de la Commission des études en regard de l'aide à la réussite avait été négligée;
 - Faire un lien avec le comité d'aide à la réussite :
 - Information, point de vue pour alimenter les réflexions;
 - Apporter un soutien au comité d'aide à la réussite;
 - Répandre l'information;
- Beaucoup de travail à faire au plan des communications à l'interne; la CE aimerait être mieux informée;
- Réussite des garçons : n'est pas un sujet qu'on avait décidé de traiter au comité d'aide à la réussite; on convient que ce point n'a pas à être maintenu, il sera amené au besoin;
- Le comité d'aide à la réussite s'est doté d'un nouveau mandat l'an dernier et a prévu des travaux sur deux volets :
 - Volet animation organisation de réussite;
 - Volet portrait de la réussite (statistiques);

On convient de :

- **Laisser le point à l'ordre du jour de la CE, mais on peut l'enlever s'il n'y a aucun sujet à amener; il s'agit d'un aide-mémoire;**
- **Vérifier avec Mme Josianne Lafrance avant chacune des réunions de la CE s'il y a un point Aide à la réussite;**
- **Libeller le point avec un mot d'action afin d'en comprendre l'objectif.**

11. Divers;

Aucun point n'est apporté.

12. Date de la prochaine rencontre – 11 décembre 2019;

La prochaine rencontre aura lieu le 11 décembre 2019.

16. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Céline Dessureault, secrétaire d'assemblée

³ Extrait du procès-verbal de la 7^e réunion 2016-2017 de la commission des études 25 mai 2017 :

Point 10.1. Aide à la réussite; ...Depuis un certain temps, les membres du personnel enseignant ont l'impression que la mission de la Commission des études en regard de l'aide à la réussite a été négligée. On convient qu'un point statutaire Aide à la réussite sera ajouté. De plus, ceci apportera un soutien appréciable au comité d'aide à la réussite.

Point 10.5. Rôle de la Commission des études, on convient de :

- *Réaffirmer la place au sein du collège, le rôle et l'importance de la Commission des études;*
- *Demander aux gestionnaires (conseil d'établissement, conseil d'administration) de s'appuyer sur la Commission des études pour toutes décisions d'ordre pédagogique;*
- *Réintégrer la Formation continue dans le but de travailler ensemble pour améliorer la qualité pédagogique (instaurer un point statutaire à chacune des réunions de la Commission des études, demander qu'une représentante ou un représentant de la Formation continue soit présent à chacune des réunions);*
- *Ajouter un point statutaire Aide à la réussite à chacune des réunions.*